

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0044

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (CFME-ACTIM)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 4 mai 2000, la Communauté urbaine a décidé de son adhésion à l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (CFME-ACTIM).

Cette association a pour objet de réaliser et de coordonner toutes actions de promotion destinées à préparer et à favoriser le développement international des entreprises françaises, notamment les actions de coopération technique, industrielle et commerciale, la gestion des coopérants volontaires du service national en entreprises et celles s'exerçant par le biais de foires, d'expositions et de manifestations internationales ou nationales à l'étranger.

Les statuts de l'association prévoient que ses membres sont représentés à l'assemblée générale. Il convient donc de désigner le représentant de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 4 mai 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Paul Colin en tant que représentant de la Communauté urbaine à l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (CFME-ACTIM).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,